



**HAL**  
open science

## Traduire une langue régionale : enjeux théoriques et symboliques

Daniel Lauret

► **To cite this version:**

Daniel Lauret. Traduire une langue régionale : enjeux théoriques et symboliques. *Expressions*, 1998, 12, pp.173-179. hal-02406068

**HAL Id: hal-02406068**

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02406068v1>

Submitted on 12 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# TRADUIRE UNE LANGUE RÉGIONALE : ENJEUX THÉORIQUES ET SYMBOLIQUES

**Daniel LAURET**  
IUFM de la Réunion

**1** 982-1998 : voilà seize ans que les candidats au métier d'enseignant s'inscrivent à l'épreuve facultative de créole réunionnais (traduire en français, sans dictionnaire et en une heure, un texte créole d'une trentaine de lignes). Dans le cadre du concours de recrutement des élèves-instituteurs (CREI, niveau DEUG) d'abord, dans le cadre des concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE externe et interne, niveau licence) depuis la création des IUFM, en 1992.

Plus d'une centaine d'étudiants chaque année préparent à l'IUFM cette épreuve qui, au-delà des points qu'elle peut leur rapporter, leur fait découvrir l'existence d'une littérature créole et la difficulté de l'exercice. Cette estimation ne prend pas en compte les candidats libres (non inscrits à l'IUFM) nombreux à s'inscrire à cette épreuve. Le nombre de copies corrigées permet de se faire une idée plus précise de l'importance de cette épreuve au concours. Ainsi, pour la session 1998, 376 candidats ont opté pour l'épreuve facultative de langue. Les choix se sont répartis de la façon suivante :

Italien	Allemand	Espagnol	Anglais	Créole
1	4	23	80	268

Au-delà des quelques pistes de travail suggérées aux étudiants, nous voudrions souligner, dans cet article, l'intérêt pédagogique de cette épreuve et rappeler les problèmes particuliers liés à la traduction lorsqu'il s'agit de travailler sur deux langues dont la proximité peut générer un espace d'indécision, lorsqu'il s'agit de passer d'une langue minorée vers une langue reconnue et valorisée.

## Découverte de la littérature créole

La préparation à l'épreuve de langue régionale constitue souvent pour le candidat une véritable découverte. Ce dernier découvre la richesse d'une littérature créole largement méconnue. Celle-ci est bien représentée dans notre

corpus (Lauret & Payet, 1997) : diversité des auteurs et des genres littéraires (tradition orale, conte, théâtre, roman, nouvelle, poésie). Les textes répertoriés constituent une petite anthologie. Certains ont déjà fait l'objet de traductions dans le cadre d'éditions bilingues. Les candidats peuvent utilement s'y reporter.

Cette entrée en littérature créole pour des étudiants qui n'ont jamais eu l'occasion de la travailler dans le cadre scolaire n'est pas sans bénéfice pour le créole. Confrontés à des textes qui savent trouver les structures et les mots pour dire le monde et le recréer dans l'imaginaire, les traducteurs comprennent vite les limites de l'opinion : « Le créole n'est pas une langue »... « Il ne s'écrit pas ». Cet entraînement à la traduction dispensé dans le cadre d'une année préprofessionnelle contribue à désamorcer le conflit linguistique. Il montre aux futurs enseignants la possibilité de puiser dans la même littérature les moyens de l'aire évoluer de façon positive chez leurs élèves les représentations liées à la langue et à la culture créoles (Degearier, Lauret & Ramasamy, 1993).

## **Traduire c'est quoi ?**

Il y a plusieurs façons d'approcher la traduction. Il n'y a jamais d'idéal, pas de fidélité sans faille à l'original, pas d'équivalence parfaite mais la traduction d'une langue à une autre est toujours possible. Toutefois, à la conception du passage, avec déperdition d'informations, nous préférons celle de re-création, contrainte par le texte de départ, mais sollicitant les compétences interprétatives du traducteur pour une nouvelle production. C'est en fait une affaire de lecture et d'écriture.

## **Lire**

Traduire un texte, c'est d'abord, quelle que soit la langue, lire un texte-source, c'est-à-dire le comprendre dans ses moindres nuances, s'attacher à sa richesse sémantique. C'est, au-delà de la compréhension littérale, lire entre les lignes, saisir l'implicite, les non-dits du texte. C'est, dans un deuxième temps, se livrer à un travail original de production de texte dans un autre système de références linguistique et culturel. Si lire c'est construire du sens en s'appuyant sur différents types d'indices, indices culturels liés à la connaissance du thème traité, indices textuels renvoyant à la typologie des textes, indices morphosyntaxiques, indices grapho-phoniques renvoyant à la relation

oral/écrit, il importe d'attirer l'attention des candidats sur le fait que lire c'est faire tout cela à la fois, sur la nécessité d'éviter le piège d'une polarisation sur le dernier niveau cité.

La difficulté est réelle dans notre contexte. Face à une langue qu'il n'a pas l'habitude de voir écrite, le premier réflexe du lecteur est de prononcer les syllabes dans sa tête pour identifier un mot ou une structure créole qu'il comprend « indirectement » grâce au détour par l'oral. Or, en l'absence d'une norme orthographique, le lecteur n'est jamais sûr, en prononçant ce qu'il voit écrit (sur la base des règles de la correspondance phonie/graphie en français) de retrouver le mot ou le syntagme créole adéquat. Il est moins aléatoire de déduire le mot ou le groupe de mots du contexte, de s'appuyer sur la cohérence textuelle, de se référer au sujet traité. Notre expérience de cette épreuve au concours nous permet d'affirmer que les contresens sont dus, en majorité, à une méconnaissance de l'arrière-plan du texte, de la culture créole ou à une difficulté du candidat à mettre en relation les informations contenues dans le texte. Il est vrai que la méconnaissance de la langue et/ou l'énergie absorbée par le décodage littéral d'une langue dont l'orthographe n'est pas normalisée ne facilitent pas l'accès à ces niveaux de traitement de l'information qui constituent pourtant les aides les plus précieuses.

Le repérage des structures syntaxiques est également largement soumis au détour par l'oral. Comment l'éviter pour la littérature orale (cf. conte 23 du recueil *Kriké Kraké*, Barat et autres, 1977, sujet de la session 1992) par nature soumise à une syntaxe intonative (accents, pause... sans oublier la gestuelle) ? La difficulté existe aussi, dans une moindre mesure, pour les autres textes où les « signes pour l'œil » (ponctuation, morphogrammes, redondances), les marqueurs syntaxiques spécifiques de l'écrit (connecteurs temporels et/ou logiques) font souvent défaut pour permettre un accès « en direct » (vs « indirect », par le biais de l'oralisation) à la signification.

De ce point de vue, la traduction fonctionne comme une loupe, comme un révélateur des points sur lesquels le travail d'instrumentalisation linguistique reste à faire dans une langue qui voudrait dépasser le stade de la « notation graphique » pour accéder à « l'écriture ».

## Écrire

Ce n'est pas tout de lire le créole, encore faut-il, dans un second temps, produire un texte en français. Produire un texte, c'est-à-dire prendre en compte les destinataires (ici le jury) et les enjeux de la communication (ici la note) dans un contexte particulier (le cadre formel d'une épreuve académique). Il

faut souligner que le futur professeur d'école est autant jugé sur sa maîtrise du français que sur sa capacité à comprendre le texte en langue régionale. Et là deux écueils le guettent.

## Travailler sur deux langues proches

Même si la situation sociolinguistique réunionnaise est moins complexe que celle de l'île Maurice, l'étudiant réunionnais créolophone est, lui aussi, concerné par le « français alternatif » (Robillard, 1998). Certains régionalismes, en référence à la norme représentée par les dictionnaires, ne sont pas toujours identifiés. C'est qu'il n'est pas toujours facile de faire la part entre deux codes quand ceux-ci sont proches et mêlés dans l'usage quotidien. Si, dans le cadre de la production littéraire, l'emploi de certains mots de français régional, voire de créole, est un choix conscient et la marque d'une créativité susceptible d'enrichir la langue française (nous pensons aux nombreux emprunts normalisés par Axel Gauvin pour la Réunion, par Patrick Chamoiseau ou Raphaël Confiant pour les Antilles), par convention, le contexte formel de l'épreuve du concours invite à un respect plus strict de la norme et à la démarcation. Là où le « traducteur professionnel » jouit d'une grande liberté interprétative pour rendre à sa façon les difficultés d'un texte, le candidat, dans le cadre de la « traduction pédagogique », doit surtout contrôler la distance entre le texte original et traduction. La fonction assignée à sa traduction n'est pas tant communicative que linguistique (Dejean le Féal, 1987) puisqu'elle est destinée à révéler si la signification des mots proposés a été bien repérée par l'étudiant.

Pour les mots créoles qui existent en français mais avec un sens partiellement ou totalement différent (Carayol et autres, 1985), la vigilance s'impose. Le jury avantagera légitimement les candidats qui sauront déjouer les faux amis, éviter les calques, trouver les équivalents français. Ainsi par exemple, le titre du texte « *La kour* » (Kristian, 1977, sujet de la session 1994) a été traduit par le français « la cour » par une majorité de candidats. N'était-il pas normal de majorer la note de ceux qui, en traduisant le créole « *la kour* » par le français « le jardin » marquaient la différence entre le sens du mot « cour » en français régional et celui qu'il a en référence au français standard représenté par les dictionnaires, si arbitraire soit-il ?

Pour les mots créoles qui n'existent pas en français parce qu'ils correspondent à des objets culturels spécifiques, quelle autre solution que l'emprunt ? S'il fallait traduire « *samoussa* » par « petit gâteau de forme triangulaire rempli de farce pimentée » ou « bonbon piment » par « petite cou-

ronne de pois du cap assaisonnés d'épices », la moindre « pizza » rencontrée dans un texte français une « galette recouverte de tomate ». Cette utilisation systématique de périphrases donnerait vite aux textes l'allure du jeu oulipien (littérature définitionnelle) où il s'agit de remplacer chaque lexème d'un texte par la définition qu'en propose un dictionnaire :

« Un petit rongeur vert qui cause des dégâts dans les maisons courait dans l'étendue de plantes non ligneuses dont les parties aériennes vivent moins d'un an. Je l'attrape par l'extrémité extérieure et flexible du corps qui prolonge la colonne vertébrale. Je la montre à ces hommes importants.

Ces hommes importants me disent : "Mettez-la dans la liqueur grasse, mettez-la dans la substance liquide transparente sans saveur ni odeur réfractant la lumière et susceptible de dissoudre un grand nombre de corps, ça deviendra un gastéropode tout chaud" » (exemple cité par M. Martin, 1995).

Les notes explicatives ne sont pas davantage acceptables dans le cadre d'une épreuve d'examen.

L'emprunt, aveu d'échec de la traduction, ne s'impose-t-il pas enfin dans le cas des mots créoles pour lesquels on peut bien trouver un équivalent français dans certains dictionnaires : « tanrec » pour « tang » (cf. « *La sas tang* », sujet 1983), « agave » pour « choka » (cf. « *La kour* », sujet 1994) mais qui relèvent plus d'un vocabulaire spécialisé que du français courant ?

## **Traduire « une langue dominée » (Chamoiseau, 1994)**

Le deuxième écueil est celui d'une importante rupture de ton entre le texte créole et la traduction française. Tout se passe comme si les candidats tentaient de compenser par une surnorme un français soutenu, voire précieux, la dévalorisation dont est l'objet le créole dans la conscience sociale réunionnaise. Il y a en créole comme en français différents registres de langue, des nuances difficiles à rendre.

Cette difficulté stimulante pour le français est aussi bénéfique au créole. La traduction pose le créole en « l'opposant » au français (au sens où l'on peut parler « d'opposition » lexicale, ou phonologique). Ce qui est écrit en créole peut trouver une expression concurrente dans l'autre langue. Comme nous le disions plus haut à propos de la littérature créole, il est possible d'apprécier l'impact symbolique de la traduction. De nombreux stagiaires en préparation expriment l'intérêt de cet exercice qui permet d'objectiver la frontière entre créole et français et de revaloriser aux yeux des élèves un idiome auquel le statut de langue n'est pas toujours reconnu. La traduction équilibre les rapports de langues l'espace d'un exercice scolaire. La traduction accorde au créole une légitimité qui lui est socialement refusée.

## Pour conclure

L'exercice proposé au candidat est en fait « doublement contraignant ». Si ce dernier doit penser la traduction comme une activité de recherche et de restitution de sens, il ne doit pas perdre de vue pour autant le contexte académique de l'épreuve qui l'invite à un transcodage linguistique dont la finalité est d'évaluer sa compétence à démarquer deux langues voisines en référence au français standard (Capelle, 1987).

L'instabilité graphique qui caractérise la production créole est déroutante, mais c'est une donnée objective (les choix des différents auteurs sont scrupuleusement respectés) avec laquelle il faut composer et qui n'a pas que des inconvénients. Elle oblige à aller au-delà de la lettre, à dépasser le débat sur la graphie du créole, en invitant le traducteur à « lire le sens » et non les sons. C'est sur les « unités de haut niveau » (le contexte de production, le référent, le texte, la phrase) que le candidat doit s'appuyer pour construire la signification des textes proposés. Sa meilleure préparation : une fréquentation des textes qui le familiariseront avec le monde créole (« le pays derrière la langue », la culture dans sa diversité sociale, géographique et historique), avec la langue dans sa variation orale et écrite. Nous lui conseillerons aussi le compagnon incontournable de la traduction : le dictionnaire. À côté d'un dictionnaire français de son choix, il aura besoin de l'un des deux dictionnaires de langue créole actuellement disponibles sur le marché (Armand, 1987 ; Baggioni, 1987) sans oublier le précieux lexique de faux amis élaboré en équipe sous la conduite de M. Carayol (1985). Signalons également, à cause des références culturelles tamoules de certains textes, le glossaire établi par Ch. Barat (1989)

Enfin, si la situation sociolinguistique réunionnaise est à analyser en termes de « diglossie »,

« une société où la langue vernaculaire (L1), "le parler ordinaire" a un statut socio-symbolique inférieur à celui de la langue officielle (L2), elle même "parler ordinaire" d'une catégorie sociale "linguistiquement hégémonique" » (Cellier, 1985).

Il est important de repérer les bénéfices symboliques d'une épreuve si modeste ou d'une pratique pédagogique somme toute facile à mettre en œuvre sur l'image que les étudiants ou les élèves peuvent se construire d'une langue régionale.

## Bibliographie

ARMAND Alain (1987), *Dictionnaire Kréol Rénié / Français, 15000 mots. Précis grammatical*, Océan.

- BAGGIONI Daniel (1987), *Petit dictionnaire « créole réunionnais / français »*, Université de la Réunion.
- BARAT Christian, CARAYOL Michel et VOGEL Claude (1977), *Kriké Kraké, recueil de contes créoles réunionnais*, Université de la Réunion.
- BARAT Christian (1989), *Nargoulan. Culture et rites malbars à la Réunion*, Éd. du Tramail.
- CAPELLE Marie-José (1987), « Un pas vers la traduction interprétative », *Le Français dans le Monde*, numéro spécial « Retour à la traduction », août/septembre.
- CARAYOL Michel et autres (1985), *Particularités lexicales du français réunionnais*, Nathan.
- CELLIER Pierre (1985), *Comparaison syntaxique du créole réunionnais et du français. Réflexion pré-pédagogique*, Université de la Réunion.
- CHAMOISEAU Patrick (1994), « Les nouvelles données de l'écriture. Société et littérature antillaise aujourd'hui », *Cahiers de l'université de Perpignan*, numéro 25, p. 103.
- COSTE D. (1974), « Lire le sens », *Le Français dans le Monde*, numéro 109.
- DEGEARIER R.M., LAURET Daniel et RAMASSAMY G. (1993), « Langue(s) de la famille, langue(s) de l'école : passages ou ruptures ? », *Les Cahiers de cliniques psychologiques*, numéro 18, Université de Rennes 2, Haute-Bretagne.
- DEJEAN LE FÉAL K. (1987), « Traduction pédagogique et traduction professionnelle », *Le Français dans le Monde*, numéro spécial « Retour à la traduction », août/septembre.
- KRISTIAN (1997), *Zistoir Kristian*, édition bilingue créole/français, Maspero.
- LAURET Daniel et PAYET M. (1997, à paraître), *L'Épreuve de créole réunionnais au concours de recrutement des instituteurs et des professeurs d'école : sujets et corrigés, 1982/1997*, Grand Océan.
- MARTIN M. (1995), *Jeux pour écrire. Ateliers d'écriture à l'école*, Hachette Éducation.
- ROBILLARD D. (de) (1998), « Le "français régional" existe-t-il à l'île Maurice ? Alternance des langues et apprentissage en contextes plurilingues », *Plurilinguisme*, revue du CERPL, numéro 14, décembre, Université René-Descartes, p. 31 et suivantes.